



Ville de
Kingersheim

Le Maire

594/2026

Arrêté portant délégation de fonction et de signature Madame Brigitte Berthaud, sixième Conseillère municipale déléguée

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 17 septembre 2026

- Vu l'articles L 2122 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 fixant le nombre des Adjoints au maire,
- Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 élisant le Maire et les adjoints et fixant les délégations aux adjoints,
- Vu l'arrêté n° 135/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction et de signature à Madame Dorothée Dumortier, 5^{ème} adjointe au Maire,
- Vu l'arrêté n° 136/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Alain Winckelmuller, 6^{ème} adjoint au Maire,
- Vu La délibération du Conseil municipal en date du 16 septembre 2026 fixant les indemnités des élus,
- Vu le Procès-verbal du Conseil municipal du 16 septembre 2026 fixant les délégations des Conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du maire au bénéfice de Madame **Brigitte Berthaud, sixième Conseillère municipale déléguée à la jeunesse, à la lecture publique et aux évènements** auprès de Dorothée Dumortier (5^{ème} adjointe au Maire) et Alain Winckelmuller (6^{ème} adjoint au Maire)

ARRETE

Article 1 - Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Brigitte Berthaud auprès de Madame Dorothée Dumortier dans les domaines suivants :

- **Lecture publique** : toute question relative aux actions d'animations de la médiathèque avec la jeunesse et les scolaires dont notamment les accueils de classes.
- **Evènements** : toute question relative à l'organisation des évènements et manifestations urbaines dont notamment la fête de la musique, le 13 juillet, « Kingersheim en fête et engagé », « Noël se recycle » et les évènements organisés par le CCVA (exposition des artistes amateurs).

Article 2 – Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Brigitte Berthaud auprès de Monsieur Alain Winckelmuller dans les domaines suivants :

- **Médiation et Animation Jeunesse** : toute question relative à la médiation et l'animation jeunesse dont notamment les relations avec les collèges et le Créado.
- **Enfance et les activités de Loisirs** : toute question relative à l'enfance et aux activités de loisirs dont notamment les conseils d'école et les ALSH



Article 3 – La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 – La présente délégation prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2026.

Article 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de la publication dans les conditions réglementaires habituelles. Le Tribunal administratif territorialement compétent peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, notifié à l'intéressée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Le Service de Gestion Comptable
- Monsieur le Procureur de la République
- Service du Personnel,

Le Maire
signé
Laurent Riche

Pour ampliation,
Le Maire



Arrêté notifié le :

22 SEP. 2026

Signature de l'intéressée :
Brigitte Berthaud